# Réforme du code du travail à venir

Notre organisation syndicale a toujours préservé une stricte neutralité politique.
C'est bien le sens de notre slogan fétiche : **un syndicat pas un parti**.
C'est pourquoi, pour préserver cet apolitisme, nous ne sommes ni intervenus dans la dernière élection présidentielle ni dans les dernières élections législatives qui renouvellent les députés siégeant à l'Assemblée nationale.
C'est bien eux qui votent les lois au cas où certains l'aient malencontreusement oublié.
Nous n'avons pas voulu aborder les points dérangeants inscrits dans les programmes des partis politiques, justement pour ne pas orienter le vote des salariés qui ne concerne qu'eux et eux seuls.
Maintenant que le cycle démocratique est terminé, nous pouvons retrouver une vraie liberté de parole et aborder sans risque tous les sujets qui nous tiennent à cœur.
Une des idées prétendument novatrice mise en avant par le gouvernement actuel est la modernisation du marché du travail.
Derrière ce vocable attrayant se cache dans les faits une sévère remise en cause de droits sociaux fondamentaux que nous avons mis des décennies à obtenir.
Notre syndicat est totalement opposé à ce projet et ceci pour deux raisons, l'une est avant tout humaine et l'autre est d'ordre purement économique.
En effet, aucun syndicat ne peut accepter un recul social d'une telle ampleur : plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciements abusifs, simplification du droit de licencier, diminution des indemnités de chômage, baisse des futures retraites, suppression de certaines instances du personnel (CHSCT / DP), etc…
Nous sommes loin, très loin d'une démarche de modernisation.
**Nous sommes plutôt embarqués dans une machine à voyager dans le temps avec comme cap : retour vers le passé.**
Les tenants de cette " modernisation" nous la présentent comme une libéralisation du marché du travail censée permettre aux entreprises d'embaucher plus et ainsi faire reculer un niveau de chômage devenu particulièrement inquiétant.
Rien n'est moins sûr, abaisser les droits des salariés au seul bénéfice des entreprises n'entraine, sur le long terme, aucun effet positif sur l'emploi.
En tous cas, aucune étude économique sérieuse n'a réussi à établir un lien entre les deux.

Les seules observations qui ont pu être mises en évidence, c'est qu'en période de croissance économique, un marché du travail dérégulé, c'est-à-dire sans droit pour les salariés, permet de créer plus d'emplois; à contrario, en période de récession, les licenciements sont nettement plus nombreux par la disparition des amortisseurs sociaux que représentent les lois protectrices. Si bien que l'un et l'autre s'annulant, aucun bénéfice n'est à attendre sur l'emploi, tout du moins sur le long terme.

Par contre, pour les salariés, les effets pervers se font immédiatement sentir.

Ce n'est pas la déréglementation du code du travail qui va remplir les carnets de commandes des entreprises, car c'est bien la demande et la croissance économique qui créent de l'emploi.

Notons au passage que le chômage frappe principalement les personnes pas ou peu diplômées; le taux de chômage des diplômés du supérieur est inférieur à 5 %, soit une situation de quasi-plein emploi.

Ce qui veut bien dire qu'une des solutions pour lutter efficacement contre cette fracture sociale qu'est le chômage passe par la formation professionnelle, et non pas par un abaissement des droits sociaux des salariés.

Pour ce qui nous concerne, nous nous battrons avec d'autres, contre cette remise en cause de notre modèle social; et au niveau local, nous continuerons notre combat contre la précarité imposée par Caterpillar aux nouveaux embauchés.

Nos dirigeants refusent obstinément, ça en devient presque pathologique, l'embauche du moindre CDI.

La peur de se retrouver en sureffectif en cas de baisse de volume les tétanise. Or, il s'avère que l'entreprise bénéficie d'une large flexibilité qui lui permettrait aisément de gérer des sureffectifs dans les périodes de faible activité : Jours RTT (15 à la disposition de l'entreprise), CP posés en fonction de l'activité, et au bout du bout le chômage partiel.

En clair, les outils ne manquent pas.

Maintenant que l'activité économique redémarre et que les nouveaux produits arrivent, il est temps de porter une attention toute particulière à l'emploi, car la saignée qui nous a été imposée ces dernières années doit maintenant faire place à " l'apport de sang neuf ", c'est-à-dire à l'embauche massive de jeunes en CDI, il en va tout simplement de notre avenir commun.

Grenoble, le 26 juin 2017